



**Monsieur Philippe JOUANNY**  
**Président**  
**Fédération des Entreprises de Propreté**  
**34 boulevard Maxime Gorki**  
**94808 VILLEJUIF CEDEX**

Montreuil, le 03 février 2020

N/Réf. : 20/103

Monsieur le Président,

Une fois de plus, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. a été informée que la revalorisation des grilles conventionnelles ne s'appliquerait pas dans les délais que nous avons convenus ensemble par avenant.

Les maladresses préjudiciables du Ministère du Travail accompagnées très certainement d'une orientation politique dont les travailleurs subissent, une fois encore, les conséquences sociales, doivent nous amener à trouver des solutions pour que la date d'application des revalorisations des minimas conventionnels soient respectées.

Au-delà d'une intervention législative des Pouvoirs Publics (encore faut-il en avoir la volonté), nous vous proposons, soit d'avancer les négociations salariales en mai, soit d'acter dès à présent, le principe de plusieurs grilles de revalorisation (au-delà de février) applicables en fonction de la date d'extension de l'avenant.

Nous sommes bien évidemment disponibles pour envisager d'autres solutions qui permettraient de résoudre cette problématique qui n'a que trop duré.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général**  
**T. HAUTBOIS**

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex  
Téléphone 01 55 82 89 30 - Fax 01 55 82 89 29 - Mail : [contact@portsetdocks.org](mailto:contact@portsetdocks.org)  
CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris